



Communiqué de presse

Droit du bail : le Conseil national doit sauver la révision

La Commission des affaires juridiques (CAJ) du Conseil national a refusé le 26 mars 2009, par 22 voix contre 1, le projet de révision du droit du bail. Cette décision n'est pas responsable. Elle anéantit un important et long travail de négociations entre les organisations faîtières romandes et suisses allemandes de locataires et de propriétaires, conduit sous la houlette de la conseillère fédérale Doris Leuthard, en vue de doter notre pays d'un droit du bail plus simple, plus stable et plus transparent. Les associations immobilières romandes (FRI et USPI) demandent au Conseil national d'entrer en matière sur le projet du Conseil fédéral et de le renvoyer à la CAJ afin qu'un débat constructif puisse y être mené, dans l'intérêt des locataires et des propriétaires.

Les associations de locataires et de propriétaires réclament un nouveau droit du bail depuis plus de dix ans. Après de longues négociations et des concessions réciproques, elles ont signé un accord le 13 novembre 2007 allant dans le sens d'une modernisation du dispositif actuel. Le Conseil fédéral a proposé un projet de révision du droit du bail le 12 décembre 2008. Hélas, celui-ci s'écarte sur un point de l'accord conclu entre les partenaires sociaux. Tandis que l'accord prévoit l'évolution des loyers en fonction de l'indice ordinaire des prix à la consommation, le projet du Conseil fédéral privilégie un « indice directeur », qui correspond à l'indice des prix à la consommation purgé des coûts du logement et de l'énergie.

Fidèles à leurs engagements, la FRI et l'USPI défendent la mise en œuvre intégrale de l'accord du 13 novembre 2007. Le refus du projet du Conseil fédéral par la CAJ du Conseil national relève d'une manœuvre politicienne, dont personne ne sort grandi. Nous demandons au Conseil national, qui sera saisi du dossier lors de sa session du mois de juin, de corriger le tir, d'accepter l'entrée en matière et de renvoyer le projet à la CAJ, à charge pour celle-ci d'accomplir un travail constructif en vue d'offrir au pays un droit du bail efficace. En cette période de tassement conjoncturel, les propriétaires privés et institutionnels ont besoin de conditions-cadre modernes, à la fois propices au développement de l'économie immobilière et de l'emploi dans ce secteur et garant de relations paisibles entre les bailleurs et les locataires.

La FRI regroupe les chambres immobilières des six cantons romands. Elle est ainsi le porte-parole de plus de 20'000 propriétaires privés et institutionnels. L'USPI est l'organisation faîtière romande des professionnels de l'immobilier. Elle se compose des associations cantonales de l'économie immobilière implantées dans les six cantons romands. A ce titre, elle est le porte-parole de quelque 400 entreprises.

Pour tout renseignement complémentaire :

- Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 021 341 41 41
- Olivier Rau, secrétaire général de l'USPI, 021 796 33 00

Lausanne, le 27 mars 2009